

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
**Captage des ressources nord -
Participation financière pour
travaux de mise aux normes
destinés à limiter les risques de
pollution dans les périmètres de
protection rapprochée - Appel à
projet et règlement d'intervention**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Le rapporteur expose :

« Les ressources Nord alimentent en eau brute l'usine de la Couronne située au Creusot, approvisionnant en eau potable la moitié nord de la CUCM. Elles sont constituées :

- Du système dit du « Haut Rançon » : prises d'eau de Pont d'Ajoux et Haut Rançon sur la rivière Rançon, alimentée par les barrages de Haut Rançon, Martinet, la Noue (communes de Marmagne et Antully) ;
- Des quatre prises d'eau situées sur des ruisseaux à Broye ;
- Des étangs de Saint Sernin du Bois.

L'arrêté préfectoral 06/2256/2-3 du 26 juillet 2006 instaure des périmètres de protection rapprochée (PPR) au sens de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique, autour de cet ensemble de captages et de réserves et exige la mise aux normes des ouvrages suivants : puits, cuves à fuel et dispositifs d'assainissement non collectifs.

Si la réglementation prévoit le versement d'une indemnité dans les périmètres de protection immédiats, c'est-à-dire ceux qui correspondent à l'environnement le plus proche du point d'eau, il n'en va pas de même dans les périmètres de protection rapprochés qui constituent une zone de vulnérabilité un peu plus éloignés des points d'eau. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt à protéger ces zones et à limiter les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles, il apparaît opportun de mobiliser des financements pour ces travaux.

Il est donc proposé de développer un dispositif d'accompagnement financier des particuliers susceptibles d'être concernés par la mise aux normes de ces ouvrages dans les périmètres de protection rapprochée. Un appel à projet serait donc lancé pour promouvoir le dispositif qui serait par ailleurs régit par un règlement.

Ce dispositif d'accompagnement consisterait en :

- Un soutien financier : une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du montant des travaux ;
- Un accompagnement technique : appui fourni par les prestataires de la CUCM notamment pour établir un diagnostic et élaborer le projet de réhabilitation, choisir une entreprise et réceptionner les travaux.

L'ensemble des dépenses réalisées par la CUCM (participation financière aux travaux et accompagnement technique) peut bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50%.

Les nombres estimés des ouvrages à mettre aux normes sont les suivants :

- 2 dispositifs d'assainissement non collectif,
- 13 cuves à fuel,
- 25 puits en secteur bâti.

L'estimation des travaux (environ 100 000€ TTC) doit être consolidée par la mission en cours d'assistance au diagnostic et à la réalisation des travaux.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver le dispositif d'accompagnement financier et technique ainsi que le règlement d'intervention relatif. Il est également proposé d'autoriser Monsieur le président à signer les conventions de participation financière à intervenir avec chacun des bénéficiaires, et à autoriser le versement des subventions correspondantes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le dispositif d'accompagnement financier et technique tel qu'exposé ci-dessus
- D'approuver le règlement d'intervention figurant en annexe
- D'autoriser M. Le Président à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires
- D'autoriser le versement des aides correspondantes
- D'imputer ces dépenses sur le budget de l'eau
- D'autoriser M. le Président à signer tout autre document à intervenir dans ce cadre

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

